

Règlement de la consultation

Accord-cadre pour la fourniture et la livraison en liaison froide de repas aux restaurants scolaires de La Chapelle-Longueville 2024

Maitre d'ouvrage : Commune de La Chapelle-Longueville

Article 1: Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de la Chapelle-Longueville

2 place de l'Eglise – Saint Just

27950 La Chapelle-Longueville

Article 2 : Objet du marché

Accord-cadre pour la fourniture et la livraison en liaison froide de repas aux restaurants scolaires de La Chapelle-Longueville.

Article 3 : Correspondants

Clémence LAFAUX clemence.lafaux@lachapellelongueville.fr

Article 4 : Type de marché

Le présent accord-cadre est passé selon la procédure adaptée en application des dispositions des articles L2123-1, R2123-1, R2123-4 et R2123-5 du Code de la commande publique.

La prestation s'effectue par le biais d'un accord-cadre mono-attributaire, exécuté au moyen de bons de commande ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques conformément aux articles R2123-1, L2125-1, R2162-1, R2162-4, R2162-5, R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la commande publique.

Montant minimum de l'accord-cadre : Sans objet

Montant maximum de l'accord-cadre : 110 000 euros HT

<u> Article 5 : Lieux de livraison</u>

RESTAURANTS SCOLAIRES	ADRESSE
Ecole Thomas Pesquet	3 bis place de l'église, Saint Just, 27950 La Chapelle-Longueville
Ecole Louis Aragon	1 route des écoles, La Chapelle-Réanville, 27950 La Chapelle-Longueville

Article 6 : Caractéristiques principales

- Refus de variantes
- Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence
- Prestation divisée en lots : non

Article 7 : Critères d'attribution

Critères	Pondération (par critère)
Valeur technique de l'offre, décomposée comme suit :	
 Qualité des prestations (moyens en personnel, moyens matériels et logistiques, modalités de préparation et de livraison des repas) 20 points Composition des menus et qualité des denrées + qualités gustatives 20 points Performances environnementales 20 points 	60 points
Coût des prestations	40 points

La formule de notation pour le critère prix se décline comme suit : (Prix le moins élevé parmi les candidats/prix proposé par le candidat)*40

Article 8 : Délai d'exécution

Les heures de livraison sont des délais impératifs à respecter pour pouvoir assurer normalement les repas des enfants.

Article 9 : Conditions de participation

Application des articles L2141-1 à L2142-1 du code de la commande publique et des articles R2142-1 à R2142-27 du même code.

9.1 Obtention du dossier

Sur le site de la Commune : https://www.lachapellelongueville.fr/ Sur la plateforme dématérialisée des marchés publics du Département de l'Eure : marchespublics.eure.fr

9.2 Documents relatifs à la candidature

Les candidats fourniront :

- 1) **Une lettre de candidature** et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants, établie le cas échéant sur le formulaire DC1, comprenant une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ou chaque membre du groupement n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-10 du Code de la commande publique (incluse dans le DC1, case prévue à cet effet à cocher).
- 2) **Une déclaration du candidat** établie le cas échéant sur le formulaire DC2 comprenant les informations suivantes :

- **Déclaration concernant le chiffre d'affaires** global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles ;
- **Une déclaration indiquant les effectifs** moyens annuels du candidat pendant les trois dernières années ;
- Une liste des principaux services de même nature effectués au cours des trois dernières années en précisant le montant, la date et le destinataire ;
- L'agrément sanitaire de l'unité centrale de production prévue pour la confection des repas et le(s) numéro(s) d'agrément vétérinaire sanitaire, complété le cas échéant de tout certificat ou qualification professionnelle.
- 3) Déclarations appropriées des banques ou, le cas échéant preuve d'une assurance des risques professionnels

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

L'acheteur qui constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous qui sera <u>de 5 jours</u> à compter de la réception de la demande émanant du pouvoir adjudicateur.

L'entreprise mandataire pour un groupement ne peut être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

9.3 : Documents relatifs à l'offre

Les candidats fourniront :

- 1) L'acte d'engagement complété et signé, valant acceptation de l'ensemble des pièces du marché ;
- 2) Le bordereau des prix unitaires (BPU) valant Détail Estimatif Quantitatif (DQE) complété, constituant l'offre financière du candidat ;
- 3) Le mémoire technique du candidat, qui décrira les dispositions adoptées pour l'exécution des prestations. Il devra comporter :
 - a) Les moyens en personnel affectés à la prestation : cadre, nutritionniste, cuisinier, aide etc. Description de leur fonction et qualifications ; indication de la localisation de la cuisine centrale, interlocuteur dédié au service de la commune ;
 - **b)** Les moyens matériels et logistiques : véhicules légers et autres véhicules pour la livraison des repas, caractéristiques du lieu de production, etc. ;
 - c) Les modalités de préparation et de livraison des repas : modalités de conditionnement, de livraison, mesures d'hygiène et de sécurité, politique environnementale et anti-gaspillage, mesures mise en place pour assurer la qualité des prestations et denrées utilisées (tracabilité) :

- d) La composition des menus : un plan alimentaire couvrant 4 semaines par saison. Un exemple de menus sera annexé au plan. Ces menus devront être représentatifs de la prestation que le candidat s'engage à offrir pour l'exécution de l'accord-cadre;
 - e) La qualité des repas : équilibre alimentaire, qualité nutritionnelle, introduction d'aliments issus de l'agriculture biologique (quels produits et leur origine), repas à thème, festifs ou spécifiques ;
 - **f)** La qualité des denrées : origine, provenance et qualité des denrées utilisées, modalités d'approvisionnement par type de produit, provenance des produits, choix des fournisseurs, composition des plats transformés ;
 - g) Les performances environnementales dans le cadre de l'exécution des prestations : politique environnementale de la mise en œuvre par le prestataire notamment sur les emballages, le traitement des déchets, de la saisonnalité et de la provenance des produits et les transports (véhicules propres, circuit courts) ;
- 4) **Un certificat de visite**. Pour la visite, merci de prendre contact auprès du service enfance par mail : daniel.trinta@lachapellelongueville.fr

Une attention particulière sera accordée à la concision et à la clarté de l'offre du candidat. L'acheteur ne pourra pas prendre en compte les offres ne comportant pas de mémoire technique.

Article 10 : Date limite de réception

Date limite de réception des candidatures et offres :

Le lundi 13 mai 2024 à 12h00

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure ci-dessus. Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure, limites fixées ci-dessus, seront éliminés conformément à l'article R2151-5 du code de la commande publique.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, les offres doivent obligatoirement être remises par voie électronique.

Offre remise par voie électronique :

Conformément aux articles R2132-2 et suivants du code de la commande publique, le dépôt de plis pour la présente consultation se fera par voie électronique <u>uniquement</u> sur la plateforme du Département de l'Eure accessible à l'adresse suivante :

marchespublics.eure.fr

Le recours à cette plateforme, dont la fiabilité est certifiée, permet le respect de la confidentialité (par une transmission des données sécurisée et confidentielle) ainsi que l'égalité de traitement des candidats et la liberté d'accès à la commande publique.

<u>Délais</u>: Les propositions des candidats devront être déposées avant la date et l'heure limite de réception des offres, telles que mentionnées au présent avis d'appel à la concurrence. Il est préconisé de prendre <u>en compte le délai d'enregistrement du dossier</u>. Le dépôt des offres transmises par voie électronique ou sur support physique électronique donne lieu à un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

Article 11: Recours

Tribunal Administratif de Rouen 53 Avenue Gustave Flaubert

Téléphone: 02 35 58 35 00

Courriel: greffe.ta-rouen@juradm.fr